tels étaient les sentiments du premier ministre et du ministre de la Marine.

Et c'est seulement lorsque des membres de la droite l'eurent interpellé et lui eurent demandé de qui étaient ces paroles, qu'il reconnut, sans avoir le courage de nommer personne, que c'était à ce qu'il pensait, les déclarations de quelques-uns de ceux qui avaient pris part à la lutte. Je ne veux rien dire de désobligeant ou de trop sévère sur le compte de l'honorable député, ou de sa manière d'argumenter, mais il me semble qu'on ne saurait garder le silence lorsqu'on est témoin de pareille conduite de la part d'un député chargé par son parti d'entrer en lice pour le bénéfice de la cause. J'espère que la Chambre me pardonnera d'avoir consacré trop de temps peut-être, non pas précisément à réfuter l'honorable député, mais à relever certaines de ses déclarations.

L'histoire de cette question navale et de cette lutte dans Drummond-et-Arthabaska ont été débattues tellement à fond que ce serait abuser de votre patience que d'y revenir encore une fois. J'ai donné lecture ici d'une partie du projet de résolution du 29 mars 1909, voté par la députation toute en-tière. La Chambre ne m'en voudra pas trop, j'espère, si je donne lecture d'un ou deux extraits du discours prononcé dans cette circonstance par le leader de l'opposition (M. R. L. Borden) car, à mon avis, c'est le plus bel exposé qu'il m'a été donné d'entendre de ce qui me paraît être le vrai principe directeur dans cette question de la marine. Ces déclarations de l'honorable leader de l'opposition furent faites à l'appui de la motion de l'honorable député de Torontonord. Celui-ci, à ce que je crois, était sincère lorsqu'il a présenté cette motion. Il se flattait peut-être de causer quelque embarras au Gouvernement, car j'ai observé que lorsque cet honorable député prend des airs de sincérité, on fait bien d'être sur ses gardes un peu plus que d'habitude. Quoiqu'il en soit, il paraissait sincère. Il déposa ce projet de résolution dont lecture a été donnée par le premier ministre hier soir, disant en substance que nous devrions coopérer et nous mettre à l'œuvre le plus tôt possible en vue d'établir le novau d'une flotte canadienne. Dans cette circonstance, le leader de l'opposition (M. R. L. Borden) s'est exprimé dans les termes suivants:

Je ne désire rien dire de plus sur cette question. La défense de nos côtes, la protection de notre commerce, sont choses auxquelles nous sommes tenus de pourvoir si nous ne voulons tomber dans notre propre estime en tant que citoyens au Canada. On dit que nous sommes une dépendance de la Grande-Bretagne, et que nous pouvons compter sur elle pour notre défense. Or, est-ce lorsque nous nous afirmons comme nation à un certain égard que nous devons nous contenter à d'autres égards plus importants encore du régime d'une colonie relevant directement de la couronne?

Ce sont là de nobles sentiments. Ce sont les sentiments qui inspirent le premier ministre aujourd'hui et qui ont inspiré le parti libéral pendant les deux ou trois dernières années; ce sont les sentiments que nous cherchons à faire prévaloir et que nous ferons prévaloir; car le peuple de ce pays ne pourra, à mon avis, manquer de les approuver à la première occasion qu'il aura d'exprimer ce qu'il en pense. L'honorable chef de l'opposition nous a ensuite parlé de la doctrine Monroe, montrant dans quelle condition peu enviable nous serions placés si nous comptions sur cette doctrine pour notre défense. Après cela, il ajoute:

Notre désir est que cette résolution sorte de la Chambre comme l'expression unanime de l'opinion du Canada à l'univers entier, et je crois qu'elle contribuera beaucoup au maintien de la paix universelle dans ces temps incertains. Elle acquerra aux Canadiens la reconnaissance de l'empire, et aidera le pays à reconquérir ce respect de soi-même sous le rapport duquel, il me semble, nous avons fait preuve de relâchement en ces jours où les autres ont tant fait, et nous si peu, pour la défense navale si absolument essentielle à l'intégrité et au maintien de l'empire.

Je ne puis que partager le sentiment exprimé dans ces lignes. Seulement, j'aurais voulu que mon honorable ami (M. R. L. Borden) et ceux qui le suivent eussent persisté dans la mâle attitude qu'ils ont montrée en mars 1909. S'ils l'eussent fait, nous n'aurions pas eu ce long débat; l'affaire serait réglée et oubliée depuis longtemps.

Mais ces messieurs se sont bien donné garde de l'oublier. Il y a eu un temps, je crois, où ils auraient été heureux de la voir enterrée. Je ne veux pas donner à entendre que parmi la gauche il ne se trouve pas quelques douzaines de membres tout aussi loyaux que nous le sommes de ce côté-ci de la Chambre. Si, dans tout ce que j'ai entendu depuis que je fais partie de la députation, il est une chose qui, plus que toute autre, m'ait déplu, ç'a été l'imputation périodique de déloyauté que nous ont lancée les membres de la gauche. Pour moi, je ne mets pas leur loyauté en question, mais je trouve blâmables les moyens qu'ils ont adoptés pour arriver au pouvoir. Quand a été présentée la résolution du mois de mars 1909, ils étaient presque tous unanimes dans leur adhésion aux sentiments exprimés dans cette résolution, et, ainsi que le disait hier soir le premier mi-nistre, nous étions sortis d'ici à la fin de la session, pensant qu'il y avait à l'égard de cette question, entente parfaite entre nous.

Mais il fallait compter sur les meneurs du parti au Manitoba et dans Ontario: cela ne faisait pas leur affaire de voir leur parti donner dans le sens du premier ministre en quoi que ce pût être que ce der-